



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : M.GILLARDET

Tél : 04.91.15.64.66

N°265-2009A

AVIS D'ENQUETE

SOCIETE CAAB DEMOLITION AUTO à ROQUEFORT-LA-BEDOULE

En exécution de l'arrêté du Préfet n°265-2009A du 13 août 2010, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par le Chef d'établissement de la Société CAAB DEMOLITION AUTO en vue d'être autorisée à exploiter une installation de stockage et d'activités de récupération de carcasses de véhicules hors d'usage sur le territoire de la commune de ROQUEFORT LA BEDOULE.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en Mairies de ROQUEFORT-LA-BEDOULE et de CARNOUX EN PROVENCE, pendant trente trois jours **du lundi 20 septembre 2010 au vendredi 22 octobre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

A cet effet, **Monsieur SOLER Barnabé** Retraité Cadre supérieur de l'Industrie Pétrolière commissaire enquêteur, recevra personnellement les personnes intéressées en Mairies de :

ROQUEFORT-LA-BEDOULE:

- le lundi 20 septembre 2010 de 09h00 à 12h00
- le mardi 28 septembre 2010 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 06 octobre 2010 de 14h00 à 17h00
- le lundi 11 octobre 2010 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 22 octobre 2010 de 14h00 à 17h00

CARNOUX-EN-PROVENCE:

- le mardi 21 septembre 2010 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 30 septembre 2010 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 07 octobre 2010 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 14 octobre 2010 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 21 octobre 2010 de 09h00 à 12h00

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de Roquefort-la-Bédoule Hôtel de Ville (13830),
- Mairie de Carnoux-en-Provence Hôtel de Ville (13470),
- Préfecture des BOUCHES-du-RHONE
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Porte 401
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) par arrêté.

Marseille, le 17 AOUT 2010

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY